

Publié le 21/12/2023

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
PICARD Corinne	à PENEAU Sylvie
PUSHPARAJ Emilie	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien, RETHORE Jacqueline

**Convocation adressée le 13 décembre 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 20 décembre 2023, article L.2121.25 CGCT**

## 23SE1912-18 | Culture - Convention de partenariat entre CEZAM Pays de la Loire et la ville

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de rendre accessible la culture au plus grand nombre,

Considérant le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et le CEZAM pays de la Loire,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville active où il fait bon vivre du 6 décembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec CEZAM Pays de la Loire pour la saison culturelle
- Donne son accord pour appliquer le tarif réduit aux titulaires de la carte CEZAM sur les spectacles de la saison culturelle
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

